

DEPARTEMENT

Dordogne

ARRONDISSEMENT

Sarlat

CANTON

St Cyprien

COMMUNE DE DOMME**PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****NOMBRE**

De conseillers
En exercice : 15
De présents : 15
De votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le 08 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance ordinaire salle de la Rode à Domme, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARMAGNAT – BONY – CASSAGNOLE – CHAULE – CAMINADE - COUSIN – DUFOUR - GERMAIN – HUSSON - LAMBERT – LARIVIERE - PELLETIER – RAKOWSKI – SCHERER - TROUBADY.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 30/04/2021.

Le Secrétariat de séance était assuré par : M. Bernard BONY.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 31/03/2021.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 29/04/2021.

Vote des Comptes de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les Comptes de Gestion 2020 de la commune de Domme, des Logements Sociaux, du Multiple Rural, des Sites Touristiques et de la Gendarmerie.

Vote des Comptes Administratifs 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les Comptes Administratifs 2020 de la commune de Domme, des Logements Sociaux, du Multiple Rural, des Sites Touristiques et de la Gendarmerie.

M. Jean-Claude Cassagnole, Maire de Domme, n'a pas participé au débat et vote.

Affectation des Résultats comptables De l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats comptables 2020 aux budget 2021.

Commune de Domme :

483.582,39 € au 002 (fonctionnement recettes) ;
263.005,69 € au 001 (investissement recettes) ;
16.529,03 € au 1068 (investissement recettes).

Logements Sociaux :

3.411,85 € au 002 (fonctionnement recettes) ;
1.670,83 € au 001 (investissement dépenses) ;
1.670,83 € au 1068 (investissement recettes).

Multiple Rural :

1.894,73 € au 002 (fonctionnement recettes) ;
92.822,46 € au 001 (investissement recettes).

Sites Touristiques :

273.760,58 € au 001 (investissement recettes) ;
155.907,15 € au 1068 (investissement recettes).

Gendarmerie :

6.255,92 € au 002 (fonctionnement recettes) ;
873,54 € au 001 (investissement dépenses) ;
12.873,54 € au 1068 (investissement recettes).

**Vote des taux des
Taxes directes
Locales 2021**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 25 mars 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, décide d'appliquer aux taxes directes locales, pour l'année 2021, les taux définis ci-après (augmentation de 0,5 % / 2020) :

Taxe sur le Foncier Bâti :	13,85 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	60,16 %
Taxe d'Habitation (logements vacants) :	11,05 %

**Vote des subventions
Aux associations pour
L'année 2021**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 25 mars 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer pour l'année 2021 des subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montant en € de la subvention attribuée en 2021
ACADINE	800
Aéroclub du Sarladais	300
Société Communale de Chasse de Domme	300
Danse Passion	300
Entente Périgord Noir	700
Groupement des Propriétaires Chasseurs et Non Chasseurs de Domme	300
Association de Gymnastique Volontaire	500
Lucien de Maleville	600
Office de la Culture de Domme	9.200
Comité des Fêtes de la Bastide de Domme	1.000
Campagnac – Daglan - St Laurent Foot	50
Vélo-Club de Domme	500
DECLIC	150

Judo-Club de la Vallée du Céou	200
Amicale Laïque de Cénac-Domme	1.000
La Pétanque Dommoise	200
Union Sarlat Natation 24	100
Tennis-Club du Périgord Noir	200
Association des Commerçants et Artisans de Domme (ACAD)	3.500
US Cénac (Rugby)	300

Mmes Larivière et Troubady n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Votes des budgets primitifs De l'exercice 2021

Les Budgets Primitifs 2021 sont présentés chapitre par chapitre au Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, les adopte à l'unanimité comme suit.

Commune de Domme :

- en dépenses et recettes de fonctionnement : 1.668.388,39 € ;
- en dépenses et recettes d'investissement : 1.398.577,31 €.

Logements Sociaux :

- en dépenses et recettes de fonctionnement : 13.711,85 € ;
- en dépenses et recettes d'investissement : 5.870,83 €.

Multiple Rural :

- en dépenses et recettes de fonctionnement : 9.394,73 € ;
- en dépenses et recettes d'investissement : 93.422,46 €.

Sites Touristiques :

- en dépenses et recettes de fonctionnement : 85.300,00 € ;
- en dépenses et recettes d'investissement : 2.257.521,98 €.

Gendarmerie :

- en dépenses et recettes de fonctionnement : 67.598,65 € ;
- en dépenses et recettes d'investissement : 1.081.870,19 €.

Reversement du budget de La commune vers le budget De la Gendarmerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de reverser une somme de 61.345,73 € de l'article 6521 (Fonctionnement Dépenses) du budget primitif 2021 de la commune de Domme à l'article 774 (Fonctionnement Recettes) du budget primitif 2021 de la Gendarmerie.

Reversement du budget Des Logements Sociaux Vers le budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de reverser une somme de 4.261,85 € de l'article 6522 (Fonctionnement Dépenses) du budget primitif 2021 des Logements Sociaux à l'article 7551 (Fonctionnement Recettes) du budget primitif 2021 de la Commune de Domme.

Reversement du budget Du Multiple Rural Vers le budget de la commune	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de reverser une somme de 4.284,73 € de l'article 6522 (Fonctionnement Dépenses) du budget primitif 2021 du Multiple Rural à l'article 7551 (Fonctionnement Recettes) du budget primitif 2021 de la Commune de Domme.
Reversement du budget Des Sites Touristiques Vers le budget de la commune	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de reverser une somme de 81.350 € de l'article 6522 (Fonctionnement Dépenses) du budget primitif 2021 des Sites Touristiques de Domme à l'article 7551 (Fonctionnement Recettes) du budget primitif 2021 de la Commune de Domme.
Création d'une régie d'avance	<p>Le Conseil Municipal de Domme,</p> <p>Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ; Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ; Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ; Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ; Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 07 avril 2021 ; Décide à l'unanimité d'instituer une régie d'avance auprès du service administratif et financier de la commune de Domme pour régler l'achat des produits suivants : petites fournitures, petit matériel, petits équipements.</p> <p>Les dépenses sont réglées selon les modes de paiement suivants : 1° : Paiement en numéraire ; 2° : Paiement par carte bancaire.</p> <p>Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance. La présente délibération est applicable à compter du 1^{er} mai 2021.</p>
Revalorisation du loyer Du Multiple Rural	<p>Le Maire rappelle que par bail commercial signé le 10 juillet 2018 devant Me Sandra Oudot, Notaire à Sarlat – La Canéda, la gérance et l'exploitation du Multiple Rural de Domme, sis au n° 10 place de la Halle, a été confié à M. et Mme Fabrice Charlot, contre paiement d'un loyer mensuel de 600 €.</p> <p>Le Maire indique que ce loyer n'a jamais été revalorisé et propose de le faire, conformément aux termes du bail, sur la base du dernier indice trimestriel des loyers commerciaux et au 1^{er} juin 2021.</p> <p>Il indique que le bail précise que le dernier indice connu à la date de la signature est celui du 1^{er} trimestre de 2017 (109,46) et que le dernier indice connu à ce jour est celui du 3^{ème} trimestre de 2020 (115,70).</p> <p>Ainsi, le loyer mensuel révisé serait fixé à : 634,20 €.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer au 1^{er} juin 2021 à 634,20 € le loyer mensuel du Multiple Rural de Domme.</p>

Création d'une Gendarmerie : Choix des prestataires pour Les missions SPS, BC et OPC

Le Maire rappelle le projet de création d'une nouvelle Gendarmerie au Pradal et que l'agence d'architectes Agence WHa ! a été désignée comme maître d'œuvre du projet.

Il indique que la commune de Domme, par l'intermédiaire de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne, Assistant à Maître d'Ouvrage, a lancé une consultation en vue de désigner un prestataire pour chacune des missions suivantes :

- Coordination SPS ;
- Bureau de Contrôle ;
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier (OPC).

Le Maire présente les différentes propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les contrats des prestataires retenus pour chacune des missions visées ci-dessus et tels que précisés dans le tableau ci-dessous.

Mission	Prestataire retenu	Montant HT de la mission
Coordination SPS	ELYFEC	4.060,00 €
Bureau de contrôle	SOCOTEC	5.755,00 €
OPC	SEPIBAT	21.120,00 €

Vente d'une concession Rétrocédée à la commune

Le Maire rappelle que par délibération du 24 novembre 2020, le Conseil Municipal a accepté la rétrocession à la commune de Domme de la concession au cimetière de Domme appartenant à M. Gilles Orgebin, référencée sous le numéro 599 et située dans le secteur F sous le numéro 150 du plan du cimetière de Domme.

Il rappelle que sur les 10 m² de la surface de cette concession, M. Orgebin a rétrocédé 5 m² à la commune de Domme, conservant la partie de la concession où ses parents sont inhumés.

Il précise que la partie rétrocédée à la commune de Domme est vide de toute sépulture.

Par courriel du 11 mars 2021, M. Charles Duret a fait savoir qu'il souhaite acquérir la partie de concession rétrocédée à la commune de Domme.

Le Maire rappelle que par délibération du 30 avril 2008, le Conseil Municipal a fixé à 100 €/m² le prix des concessions au cimetière de Domme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de vendre à M. Charles Duret, au prix de 100 €/m², la partie de la concession rétrocédée à la commune de Domme par M. Gilles Orgebin, référencée sous le numéro 599 et située dans le secteur F sous le numéro 150 du plan du cimetière de Domme, d'une surface de 5 m²
- Autorise le Maire à signer les actes relatifs à cette vente ;
- Indique que M. Charles Duret supportera tous les frais annexes à cette vente.

Changement de grade Pour un agent

Le Maire indique qu'un adjoint technique territorial travaillant pour le service technique communal a été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe spécialité « conduite de véhicules » par délibération du jury du CDG 17 en date du 11 décembre 2020.

Le Maire propose de créer le poste correspondant à ce grade d'avancement suite à la réussite de l'intéressé à l'examen professionnel visé ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de la catégorie C,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de créer, à compter du 1^{er} mai 2021, un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de travail de 35/35^{ème} et de l'affecter au service technique communal ;
- Autorise le Maire à pourvoir l'emploi ainsi créé et à signer l'arrêté de nomination de l'agent dans ce grade ;
- Décide de supprimer à compter du 1^{er} mai 2021 un emploi d'adjoint technique territorial au sein du service technique communal.

Appel à projet pour un Socle numérique dans Les écoles primaires

Le Maire présente l'opération engagée par l'Etat et intitulée « Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires », permettant d'équiper les écoles primaires d'outils numériques et informatiques.

Il présente des devis pouvant être financés dans le cadre de cette opération et destinés à l'école primaire de Domme.

- Devis de DXE Applications Informatiques d'un montant de 2.015,00 € HT pour la fourniture et la mise en service de 2 ordinateurs portables ;
- Devis de DXE Applications Informatiques d'un montant de 3.140,00 € HT pour la fourniture et l'installation d'un vidéoprojecteur interactif. ;
- Devis de la SARL Dufour d'un montant 564,38 € HT pour la fourniture et la pose d'une prise pour vidéoprojecteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte les devis précités et autorise le Maire à les signer ;
- Autorise le Maire à solliciter des crédits et notamment ceux de l'Etat pour financer l'achat de ces équipements pour l'école primaire de Domme.

Mme Amandine Dufour n'a pris part ni au débat ni au vote.

Achat d'un vélo Electrique pour L'ASVP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis d'Arcade Mode – GOSPORT Sarlat d'un montant de 1.399,89 € HT pour l'achat d'un vélo électrique pour l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et autorise le Maire à signer ce devis.

**Modernisation des grottes :
Avenants au lot 2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte 2 avenants au lot 2 du marché de travaux de modernisation des grottes de Domme et autorise le Maire à signer ces avenants qui concernent :

- L'installation de luminaires et composants supplémentaires pour un montant HT de 6.831,60 € ;
- L'installation de luminaires et composants supplémentaires pour un montant HT de 1.497,97 €.

**Tarifification des droits
De stationnement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer à compter du 1^{er} mai 2021, les tarifs suivants en matière de stationnement.

Parkings extérieurs de St James – Le Pradal

Amplitude horaire : 09h00 – 19h00.

03h00 : 02,50 € ;
05h00 : 03,50 € ;
09h00 : 25,00 €.

Parkings de la Bastide

Amplitude horaire : 09h00 – 19h00.

02h00 : 03,00 €
04h00 : 04,00 € ;
06h00 : 05,00 € ;
09h00 : 25,00 €.

Parking camping-cars du Pradal

Amplitude horaire : 24h00.

03h00 : 02,50 € ;
05h00 : 03,50 € ;
19h01 – 08h59 : 07,00 € ;
23h00 : 09,00 € ;
24h00 : 25,00 €.

Forfait Post Stationnement

Le Forfait Post Stationnement est fixé à 25,00 €.

Communications

Fermeture de la RD 50

L'arrêté ordonnant la fermeture de la RD 50 est prolongé jusqu'au 30 juin 2021. Le Maire indique qu'il a envoyé un courrier au Président du Conseil Départemental de la Dordogne pour connaître ses intentions pour la saison touristique.

Déjections canines

En raison des nombreuses déjections canines laissées sur le domaine public, le Maire indique qu'il va prendre un arrêté qui permettra de verbaliser les propriétaires des chiens.

Feux d'artifices

Le Maire indique qu'il n'y aura pas de feux d'artifices pour la fête de la St Clair (qui n'est pas certaine de se dérouler) et qu'un feu plus important est prévu pour la fête du 14 juillet et que celui-ci sera accompagné d'un fond musical.

Accueil de la Mairie de Domme

Alain Germain rappelle à ses collègues que l'accueil de la Mairie doit être principalement réservé à l'accueil des administrés ou des clients de l'APC et qu'il existe à l'étage des bureaux et une salle où les élus peuvent se réunir.

Survols en d'hélicoptère

Le Maire indique qu'il va intervenir auprès d'une société de vol en d'hélicoptère basée sur le site de l'aérodrome dont l'activité provoque des nuisances sonores répétées.

Information municipale

Le Maire demande que les prochaines éditions de la Vie Dommoise consacrent plusieurs pages aux activités et services de la Communauté de Communes (OPAH – OCMR – Lutte contre les frelons asiatiques).

Vaccination COVID-19

Le Maire fait le point sur la vaccination des personnes âgées de la commune Il indique que par courrier du 16/02/2021, il a proposé à M. le Préfet de la Dordogne et Mme la Directrice de l'ARS, qu'un centre de vaccination soit ouvert sur le territoire communautaire et rappelle qu'un centre de vaccination est désormais opérationnel à la Maison de Santé de Villefranche du Périgord.

Il indique que par courriel reçu le 20 mars 2021, la Préfecture demandait à la communauté de Communes de recenser auprès des mairies du territoire communautaire les personnes de plus de 75 ans voulant se faire vacciner et ne pouvant se déplacer, sollicitant en outre de leur part des données personnelles. Ces informations devaient être remontées auprès de la Préfecture le surlendemain.

Il a fait part au Cabinet du Préfet des difficultés pour mettre en place ces dernières prérogatives et du caractère peu pragmatique de certaines d'entre elles.

Fait à Domme, le 12/04/2021.